Énoncé politique

Unis pour réussir en matière de Prévention et sécurité



Parti Libéral du Québec

www.plq.org



La recrudescence récente du phénomène des gangs de rue conjuguée à la menace qu'il représente pour la collectivité québécoise requiert que nous unissions nos efforts à l'intérieur d'une stratégie commune. Trop souvent, nous croyons à tort que la sécurité est strictement l'affaire des forces policières. La sécurité dans nos milieux de vie résulte pourtant des efforts combinés de tous. Elle débute dans nos familles, se poursuit à l'école et se prolonge dans nos communautés. Le présent plan préconise une approche globale et concertée où se côtoient des mesures préventives et répressives. Quatre axes seront priorisés : la prévention et l'intervention, la répression, la recherche et l'analyse, ainsi que la formation et la communication. Le gouvernement du Parti libéral du Québec investira plus de 34 millions de dollars pour consolider les efforts déjà consentis par les corps policiers.

Nous miserons sur la prévention et la réhabilitation en accordant 60 % des sommes à la réalisation de cet axe.

Les armes à feu impliquées dans le tragique événement du collège Dawson ont été acquises légalement. Nous avons toutefois la responsabilité sociale de faire en sorte que de tels drames soient évités. Ainsi, le gouvernement encadrera l'entreposage et la circulation, dont le transport des armes à feu dites à autorisation restreinte.

Les invasions de domicile représentent un problème auquel nous souhaitons également nous attaquer. Notre demeure doit rester un lieu sûr, un endroit où l'on peut se sentir en sécurité.

La cybercriminalité, particulièrement le vol d'identité, représente désormais un enjeu important sur le plan de la sécurité publique. Nous devons accroître les mesures de prévention et de répression afin de décourager les criminels qui utilisent le Web pour commettre des délits.

Un bilan convaincant

Depuis 2003, le gouvernement du Parti libéral du Québec a investi d'importantes sommes d'argent pour assurer la sécurité des Québécoises et des Québécois. Nous avons notamment mis en vigueur la Loi sur le système correctionnel du Québec et avons affecté des sommes suffisantes afin d'en assurer la mise en œuvre. Nous poursuivrons le travail amorcé en vue de freiner le phénomène des gangs de rue, prévenir les invasions de domicile, lutter contre la cybercriminalité et encadrer la circulation des armes à feu. Nous sommes outillés pour relever ces défis puisque nous pouvons compter sur une équipe compétente dans le domaine de la sécurité publique.

Prévention de la criminalité

Notre gouvernement a fait de la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue une priorité. Depuis notre arrivée au pouvoir, plus de 28 millions de dollars a été versés aux organismes communautaires qui travaillent quotidiennement auprès de la jeunesse québécoise. De plus, le gouvernement libéral a octroyé 6 millions de dollars au Service de police de la Ville de Montréal pour soutenir les opérations policières destinés à contrer le phénomène des gangs de rue.

Mise en œuvre de la Loi sur le système correctionnel du Québec

La Loi sur le système correctionnel du Québec est en vigueur depuis le 5 février 2007. Elle renforce les principes de protection de la société et de respect des décisions des tribunaux, et prévoit un meilleur encadrement en matière de réinsertion sociale des contrevenants. Elle reconnaît à toute victime le droit d'être traitée avec courtoisie, équité et compréhension, et ce, dans le respect de sa vie privée et de sa dignité.

Sa mise en œuvre a nécessité près de 9 millions de dollars en 2006-2007. Nous y consacrerons 15 millions de dollars additionnels cette année, plus une somme récurrente de 22 millions de dollars dès l'année prochaine. Au total, plus de 115 nouveaux employés auront été ajoutés aux effectifs, dont la plupart relèveront des services correctionnels du Québec.

Investissement dans les services correctionnels

Au nom du déficit zéro, le précédent gouvernement a omis d'indexer le budget des services correctionnels durant presque dix ans, soit de 1995 à 2002. En 2002, il n'y accordait que 163 millions de dollars. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons annuellement investi des sommes additionnelles. En effet, dès 2003, nous avons haussé le budget à 190 millions de dollars, lequel atteint maintenant 214 millions de dollars.

Investissement dans les centres de détention

Montréal - Le 29 septembre 2006, le ministre de la Sécurité publique annonçait des investissements de 55 millions de dollars afin de financer la restauration des infrastructures carcérales de la région de Montréal.

Partout en région - Le 28 septembre 2006, le ministre de la Sécurité publique annonçait ses orientations en matière d'infrastructures carcérales en région, notamment la réalisation d'études préliminaires qui permettront d'établir les coûts, d'analyser des scénarios et d'élaborer un programme de construction de nouveaux centres de détention au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Montérégie, Sept-Îles, d'agrandissement du centre de détention d'Amos et de la réouverture du centre de détention de Percé. Ces projets représentent 337 places additionnelles.

Amélioration de la desserte policière

Les agents de la Sûreté du Québec (SQ) se feront plus visibles grâce aux nouveaux aménagements contenus dans le contrat collectif de travail des policiers. En outre, l'adoption de nouvelles mesures d'atténuation réduira le coût de la facture des municipalités (59 % à 53 % en 2009). De nombreux maires se déclarent d'ailleurs publiquement de plus en plus satisfaits des services dispensés par la SQ sur leur territoire.

Un plan efficace en quatre axes pour contrer les gangs de rue

« Le gouvernement du Parti libéral du Québec mettra en oeuvre un plan qui assurera la coordination du travail des policiers avec celui des intervenants communautaires afin de réduire l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, d'en dissuader les sympathisants et de réduire le taux de récidive des contrevenants par une réinsertion sociale appropriée. »

Axe 1 : Prévention et intervention

Les mesures de prévention et d'intervention proposées dans cette partie du plan ont pour principal objectif de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et de contribuer à leur désaffiliation.

L'action du gouvernement dans le domaine de la prévention consistera à encourager et à soutenir la prise d'initiatives au sein des communautés et à augmenter la prévention dans trois secteurs ciblés comme prioritaires, à savoir: la famille, le milieu scolaire et les milieux ethnoculturels.

Augmenter la capacité d'intervention des milieux municipaux et communautaires à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- continuera de soutenir les organismes communautaires qui élaboreront des projets structurés visant à prévenir l'adhésion des jeunes à des gangs criminels à partir du Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité et autres sommes issues d'ententes conclues avec le gouvernement fédéral, pour un total de plus de 5 millions de dollars.

Mettre en place le programme de financement issu du partage des produits de la criminalité

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- financera à la hauteur de 5 millions de dollars la mise en oeuvre de mesures préventives dans les milieux à risque et offrira des initiatives régionales destinées à prévenir ou réduire les occasions associées aux activités de recrutement d'adolescents et d'adolescentes à des fins d'exploitation sexuelle ;

- financera le centre jeunesse de Montréal et l'Institut universitaire afin que soit développé un recueil des meilleures pratiques dans le domaine, un contenu de formation et un guide d'action intersectoriel. Ces organismes seront aussi responsables de l'évaluation de ces outils, une mesure évaluée à quelque 600 00 dollars;

- évaluera la possibilité de mettre en place un réseau d'échange sociocommunautaire régional pour prévenir l'adhésion aux gangs de rue et favoriser la mise en commun des expertises.

Mieux agir pour prévenir le phénomène des gangs de rue dans les milieux scolaires et familiaux à risque

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- assurera une action concertée et efficace entre les établissements d'enseignement et les corps policiers afin d'améliorer la sécurité des étudiants et de tout le personnel des écoles, une mesure qui en coûtera 150 000 dollars ;

- mettra en place des programmes de formation financés à hauteur de 1,77 million de dollars pour le personnel en milieu scolaire ainsi que pour ceux et celles qui oeuvrent auprès des familles à risque ;

- financera, à même les programmes ci-haut mentionnés, des sessions de formation et de sensibilisation destinées aux parents afin d'augmenter leur compréhension du phénomène et d'améliorer le rendement de leurs interventions auprès de leur enfant, le cas échéant ;

- harmonisera ces mesures aux autres initiatives destinées à la jeunesse en difficulté prévues dans la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, plus spécifiquement celles concernant l'intégration à l'emploi et le soutien aux élèves en difficulté.



Contribuer à la désaffiliation et à la réinsertion sociale des membres des gangs de rue

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- Adoptera, sous forme de projet pilote, une stratégie concertée de suivi intensif des contrevenants qui présentent un risque élevé de récidive (programme PRER) et qui sont associés à des activités de gangs criminels, laquelle sera financée à la hauteur de 4,5 millions de dollars;

- favorisera le processus de désaffiliation aux gangs et contribuera par, le fait même, à la réinsertion sociale de ces délinquants à risque élevé de récidive criminelle.

Axe 2 : Répression

Ces mesures ont pour but de réduire les activités criminelles attribuables aux gangs de rue. Elles mettent à profit tout le potentiel du système pénal afin de dissuader les membres de gangs qui seraient tentés de commettre des infractions, et de sanctionner ceux qui sont déjà passés à l'acte.

Renforcer les mesures de lutte contre les activités criminelles des gangs de rue

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- continuera de soutenir les opérations qui ont lieu sur le territoire du Service de police de la Ville de Montréal, où l'on trouve une majorité de gangs. Cette mesure bénéficie d'une somme de 6 millions de dollars annoncée en septembre 2006 ;

- mettra à contribution les escouades régionales mixtes en leur accordant un soutien financier de 1,7 million de dollars pour coordonner la lutte aux gangs de rue et assister les corps de police confrontés à cette problématique ;

- s'assurera que le service de renseignement criminel du Québec soit en mesure d'appuyer les services policiers municipaux par des activités de renseignements criminels qui leur permettront d'orienter leurs actions et prises de décision, une mesure évaluée à 90 000 dollars ;

- encouragera le recours à des témoins experts et constituera une équipe de procureurs spécialisés qui aura pour mandat de supporter les policiers et de favoriser un traitement judiciaire soutenu et uniforme, des mesures pour lesquelles nous investirons plus 8 millions de dollars ;

- accentuera la sécurité et le soutien des victimes, des témoins et de leurs proches.

Réduire la perpétration de gestes de délinquance graves

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- favorisera la mise en place au sein de la Sûreté du Québecd'une unité mixte disposant d'un budget de plus de 4,8 millions de dollars pour lutter contre la circulation illégale des armes à feu et veillera à s'attaquer à l'approvisionnement et à la possession de ces armes à des fins criminelles;

- étudiera la possibilité d'adopter des mesures visant l'enregistrement et la divulgation obligatoire des cas de blessures par balles traités dans les établissements de santé du Québec.

Favoriser une prise en charge plus efficace de la clientèle associée aux gangs de rue par les services correctionnels

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- investira plus de 160 000 dollars dans une formation ciblée du personnel afin de prévoir des mesures visant à contrer les risques associés à la prise en charge de détenus associés aux gangs de rue ;

- complètera l'implantation d'une structure de gestion du renseignement sécuritaire afin d'améliorer l'identification des membres des gangs par la formation et l'ajout de personnel, une mesure évaluée à 800 000 dollars.

Axe 3 : Recherche et analyse

La recherche sur les gangs de rue au Québec a connu un essor considérable au cours des dix dernières années, contribuant ainsi à améliorer notre compréhension du phénomène et à mieux guider nos interventions.

Mieux évaluer l'ampleur du phénomène des gangs de rue et surveiller plus étroitement son évolution sur le territoire du Québec

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- renforcera son plan de la cueillette de renseignements criminels sur les gangs de rue par l'entremise du développement de nouveaux indicateurs afin d'assurer un suivi plus systématique du phénomène;

- facilitera la mise sur pied d'un mécanisme d'échange, de veille et de diffusion d'information sur les principales tendances observées.

Accroître les connaissances du phénomène ainsi que les meilleures pratiques dans le domaine

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- investira 950 000 dollars afin de soutenir le développement des connaissances scientifiques sur le phénomène des gangs de rue en collaboration avec le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) ;

- prévoira des activités de transfert de connaissances qui contribueront à l'amélioration des politiques, des programmes et des interventions en matière de gangs de rue ;

- encouragera le partage des connaissances sur les gangs de rue et favorisera la diffusion du savoir québécois en ce domaine, une mesure appuyée par une enveloppe de 75 000 dollars ;

- injectera plus de 260 000 dollars pour financer un projet de recherche visant à analyser les gestes d'intimidation envers les intervenants du système judiciaires et proposer des recommandations visant à les prévenir ou limiter leur portée.

Axe 4 : Formation et communication

Nous visons à améliorer notre compréhension de la problématique afin d'être en mesure d'intervenir plus efficacement auprès des jeunes en difficulté. Nous souhaitons aussi éliminer la persistance de certains mythes ou stéréotypes accrocheurs qui ne font qu'alimenter la confusion sur l'ampleur réelle du phénomène.

Mieux outiller les intervenants de première ligne qui doivent interagir avec des jeunes engagés dans des activités de gangs de rue ou qui sont susceptibles d'y être confrontés

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- mettra en place un microportail sur les gangs de rue qui servira de vitrine au plan d'intervention et d'outil permettant aux intervenants d'accéder à d'autres sources d'information utiles à leur pratique, une mesure qui coûtera 255 000 dollars ;

- élaborera un programme de formation sur le phénomène des gangs de rue qui sera accessible aux intervenants des milieux policier, scolaire, judiciaire, correctionnel et communautaire.

Améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible sur le phénomène des gangs de rue

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- renforcera la concertation entre les divers intervenants afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des messages émanant des différents organismes en matière de gangs de rue ;

- injectera une somme de 270 000 dollars pour la publication d'un état de situation sur le phénomène des gangs de rue, accompagné d'un bilan des efforts déployés par les instances gouvernementales. Sera également tenue une rencontre annuelle avec les médias pour faire le point sur ce phénomène.

ARMES À FEU

Les armes automatiques et semi-automatiques qui ont été utilisées lors des tragédies du collège Dawson et de l'école Polytechnique, survenues à plus de quinze ans d'intervalle, avaient été acquises légalement. Bien qu'il soit très difficile de prévenir de tels drames, le gouvernement se doit de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires afin d'éviter que de tels événements malheureux ne se reproduisent. Dans le respect des compétences du Québec en cette matière, nous encadrerons les armes à feu à autorisation restreinte, cette action ne visera pas les armes de chasse.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- encadrera l'entreposage de ce type d'arme ;
- encadrera la circulation et le transport de ces armes ;
- informera les propriétaires de ces armes qu'ils y auront accès dans un environnement contrôlé.

INVASIONS DE DOMICILE

Depuis quelques mois, nous assistons à une recrudescence inquiétante des invasions de domicile. Nous affirmons que nos foyers doivent demeurer des lieux sûrs où nous pouvons évoluer en sécurité.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- augmentera les ressources financières allouées aux forces policières et aux organismes communautaires de prévention afin de mieux lutter contre les invasions de domicile.

CYBERCRIME

Le vol d'identité, notamment celui commis à l'aide de moyens informatiques, constitue un délit en croissance. Des fraudeurs arrivent à subtiliser suffisamment de renseignements personnels sur des individus pour ensuite usurper leur identité et engager des dépenses au nom de leurs victimes.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec :

- augmentera les ressources financières dévolues aux forces policières afin de leur permettre d'intensifier la lutte au vol d'identité.





Guy Ouellette
Candidat dans Chomedey

Nathalie Rochefort
Candidate dans Mercier

Jacques P. Dupuis
vice-premier ministre
ministre de la Sécurité publique

Candidat dans Saint-Laurent

Yves Prud'Homme
Candidat dans Rousseau

Montréal

7240, rue Waverly
Montréal (Québec) H2R 2Y8

Téléphone : 514 288-4364
Sans frais : 1 800 361-1047
Télécopieur : 514 288-9455

Québec

1535, chemin Sainte-Foy, bureau 120
Québec (Québec) G1S 2P1

Téléphone : 418 688-8910
Sans frais : 1 800 463-4575
Télécopieur : 418 688-1416

Parti Libéral du Québec

Alain Paquin CA, agent officiel, SISCA, 1219 rue de Maisonneuve, Longueuil J4K 2S8